



Edition 2005

AGENT TECHNIQUE

**CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR :
CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

✉ 2, allée Pelletier Doisy • BP 340 • 54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX

☎ 03 83 67 48 20
E-Mail : recrutement@cdg54.fr

☎ 03 83 97 88 41
Internet : www.cdg54.fr

LE CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE, A CONVENTIONNÉ AVEC
LE CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR L'ORGANISATION DE CE CONCOURS

BON DE COMMANDE DES ANNALES

Nom - Prénom
OU COLLECTIVITÉ

Adresse

Code Postal - Ville

ANNALES	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL
CONCOURS D'AGENT TECHNIQUE - EDITION 2005 (comprenant les sujets et corrigés de l'ensemble des spécialités et options ouvertes à la session 2003)	8,00 € (hors frais de port)		 €
TOTAL À PAYER			 €

RÈGLEMENT (1)
☐ ESPÈCES ☐ CHÈQUE (2) ☐ MANDAT POSTAL (2) ☐ MANDAT ADMINISTRATIF (3) <i>Réservé aux administrations : une facture incluant les frais de port sera adressée</i>
(1) Le règlement des annales <u>sera distinct</u> du règlement des frais postaux pour l'inscription à l'examen
(2) A libeller à l'ordre de : <i>Paierie Départementale de Meurthe-et-Moselle</i>
(3) L'envoi des annales payées par mandat administratif ne sera possible qu'à réception du règlement par le Comptable du Centre de Gestion.

FRAIS DE PORT
<u>Si vous faites votre demande par courrier, joindre au présent bon de commande,</u> • une enveloppe « grand format à soufflets » • avec nom et adresse • timbrée à 3,48 € <i>pour chaque exemplaire commandé</i>

Cadre Réservé au Service
Exemplaire n°
Exemplaire retiré au CDG le.....
Exemplaire envoyé le.....

Signature du demandeur

A RETOURNER AU CENTRE DE GESTION

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-et-MOSELLE
2, allée Pelletier Doisy - BP 340 - 54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX Tél : 03 83 67 48 10 - Site internet : www.cdg54.fr

SOMMAIRE

BON DE COMMANDE DES ANNALES	2
1. L'EMPLOI	4
1.1 La fonction	4
1.2 La rémunération.....	4
1.3 Les perspectives de carrière.....	4
1.3.1 Durée	4
1.3.2 Avancement	4
2. LES CONDITIONS D'ACCES	5
2.1 Conditions générales d'accès au cadre d'emplois.....	5
2.2 Les conditions particulières d'accès au concours EXTERNE.....	5
2.3 Les conditions particulières d'accès au concours INTERNE.....	5
2.4 Les conditions particulières d'accès au TROISIEME CONCOURS.....	6
2.5 Les dispositions particulières pour les candidats externes, possédant un titre ou diplôme étranger.....	6
2.6 Les dispositions particulières pour les candidates externes, mères d'au moins trois enfants.....	6
2.7 Les dispositions particulières pour les candidats externes, sportifs de haut niveau	6
2.8 Les dispositions particulières pour les candidats ayant la qualité de travailleur handicapé.....	6
2.9 Les concours	6
3. LA LISTE DES SPÉCIALITÉS ET DES OPTIONS	7
4. LES EPREUVES	9
4.1 Concours EXTERNE	9
4.3.1 Nature des épreuves.....	9
4.2 Concours INTERNE.....	10
4.2.1 Nature des épreuves.....	10
4.3 TROISIEME CONCOURS	11
4.3.1 Nature des épreuves.....	11
5. INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE.....	12
6. LE RECRUTEMENT	13
6.1 Les conditions générales d'accès à la fonction publique territoriale	13
6.2 Nomination	13
6.3 Titularisation.....	13
7. LE REGLEMENT DU CONCOURS	14

1. L'EMPLOI

1.1 La fonction

Les agents techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'agent technique, agent technique qualifié, agent technique principal et agent technique en chef.

Les agents techniques, les agents techniques qualifiés et les agents techniques principaux sont soumis aux dispositions des décrets n° 87-1107 et n° 87-1108 du 30 décembre 1987 susvisés et relèvent respectivement des échelles 3, 4 et 5 de rémunération.

Le grade d'agent technique en chef est soumis aux dispositions de l'article 8 du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 précité. Son échelonnement indiciaire est fixé par décret en Conseil d'Etat.

Les agents techniques et les agents techniques qualifiés sont chargés de tâches techniques d'exécution nécessitant une formation préalable. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et de la voirie et réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.

Les agents techniques qualifiés peuvent notamment être chargés de l'exécution et de la reproduction des calques, plans, cartes et dessins et de la reproduction des dossiers y afférents et assurer, sous réserve d'aptitudes spécifiques confirmées, la conduite des travaux des agents d'entretien.

Les agents techniques principaux et les agents techniques en chef exercent des fonctions techniques nécessitant une expérience professionnelle étendue.

1.2 La rémunération

Les fonctionnaires territoriaux perçoivent un traitement brut mensuel basé sur des échelles indiciaires. Le système indiciaire qui sert de base à cette rémunération est le même que celui qui est applicable aux fonctionnaires de l'état et subit les mêmes majorations.

Le grade d'agent technique territorial est affecté d'une échelle indiciaire de 251 à 364 (indices bruts) et comporte onze échelons, soit, au 1er février 2005 :

- 1 162,01 Euros bruts, en début de carrière.

- 1 488,97 Euros bruts, en fin de carrière.

Au traitement s'ajoutent :

- une indemnité de résidence (selon les zones)
- éventuellement, le supplément familial de traitement.

1.3 Les perspectives de carrière

1.3.1 Durée

Echelons	Ind. Brut	Mini	Maxi
1	251	1a	1a
2	257	1a 6m	2a
3	263	1a 6m	2a
4	274	1a 6m	2a
5	290	2a	3a
6	301	2a	3a
7	311	2a	3a
8	324	3a	4a
9	333	3a	4a
10	347	3a	4a
11	364	-	-

1.3.2 Avancement

Peuvent être nommés agent technique qualifié au choix, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les agents techniques qui, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, ont atteint le 5° échelon de leur grade.

Peuvent être nommés agent technique principal au choix, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les agents techniques qualifiés qui ont atteint au moins le 5° échelon de leur grade au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement.

Peuvent être nommés au choix agent technique en chef, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les agents techniques principaux qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement de deux ans d'ancienneté dans le 9° échelon de leur grade.

2. LES CONDITIONS D'ACCES

2.1 Conditions générales d'accès au cadre d'emplois

Le recrutement en qualité d'agent technique territorial intervient après inscription sur une liste d'aptitude établie pour ce grade en application des

dispositions de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 et en application des dispositions du 2° de l'article 39 de ladite loi.

Le bénéficiaire de cette nomination doit être un candidat inscrit sur une liste d'aptitude après qu'il a subi avec succès les épreuves d'un concours (externe, interne ou troisième concours).

2.2 Les conditions particulières d'accès au concours EXTERNE

Le concours externe est ouvert :

- soit à tout candidat titulaire d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau V (CAP – BEP – CFP...) et obtenu dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.
- soit aux mères d'au moins trois enfants.

2.3 Les conditions particulières d'accès au concours INTERNE

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours (**soit le 1^{er} janvier 2005**), **d'une année⁽¹⁾ au moins de services publics effectifs⁽²⁾ dans un emploi technique de la fonction publique territoriale du niveau de la catégorie C**, (compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique).

⁽¹⁾ Les périodes pendant lesquelles la durée hebdomadaire de service est inférieure à un mi temps sont proratisées.

⁽²⁾ Les services publics sont toutes les périodes pendant lesquelles un agent a eu la qualité d'agent public : titulaire ou non titulaire (contractuel, auxiliaire.....), seront décomptées toutes les périodes d'absence autorisée n'ayant pas donné lieu à rémunération comme la disponibilité.

Le candidat doit en outre être en position d'activité au moment des épreuves écrites (soit le 15 juin 2005).

2.4 Les conditions particulières d'accès au TROISIÈME CONCOURS

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, **pendant une durée de quatre ans au moins, au premier jour des épreuves du concours soit le 15 juin 2005 :**

- soit d'un ou de plusieurs **mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale**.

Les candidats devront produire toute pièce permettant d'attester de la durée du mandat.

- soit d'une ou de plusieurs **activités accomplies en qualité de responsable d'une association**.

Les candidats devront produire les statuts de l'association à laquelle ils ont appartenu ainsi que les déclarations régulièrement faites à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou par loi locale en vigueur dans les départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

- soit d'une ou de plusieurs **activités professionnelles**. Dans ce cas, les fonctions exercées doivent correspondre à la nature des fonctions fixée par le cadre d'emplois des agents techniques, à savoir : des fonctions techniques d'exécution.

Les candidats devront joindre la fiche établie par l' (les) employeur(s) permettant de préciser le contenu et la nature de cette (ces) activité(s).

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Par contre, il est à noter que les candidats ayant, **au moment de leur inscription au concours**, la qualité de fonctionnaire ou d'agent public, peuvent, sous réserve de remplir les conditions requises, se présenter au troisième concours.

2.5 Les dispositions particulières pour les candidats externes possédant un titre ou un diplôme étranger

- Les *candidats titulaires de diplômes étrangers* doivent joindre, en outre, la traduction (effectuée par un traducteur agréé) du diplôme et se rapprocher du service culturel de l'ambassade ou du consulat du pays concerné ou fournir une attestation délivrée par le Ministère de l'Education Nationale.

- Les candidats titulaires de diplômes au moins équivalents aux diplômes requis réglementairement et délivrés dans d'autres Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace

Economique Européen, doivent présenter une demande d'assimilation à la Commission instituée auprès du Ministre chargé des collectivités locales.

2.6 Les dispositions particulières pour les candidates externes, mères d'au moins trois enfants

Les mères d'au moins trois enfants qu'elles élèvent ou ont élevés effectivement peuvent se présenter au concours, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats. Dans ce cas, il convient de **fournir la copie de leur livret de famille régulièrement tenu à jour.**

2.7 Les dispositions particulières pour les candidats externes, sportifs de haut niveau

Les sportifs de haut niveau figurant sur une liste arrêté chaque année par le Ministre chargé des sports peuvent se présenter au concours, sans remplir les conditions de diplôme exigées.

2.8 Les dispositions particulières pour les candidats ayant la qualité de travailleur handicapé

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la COTOREP et titulaires des titres ou diplômes requis pour se présenter au concours externe, peuvent être recrutés en qualité d'agent contractuel.

Toutefois, les candidats reconnus travailleurs handicapés qui souhaitent se présenter au concours sont invités à l'indiquer afin de pouvoir bénéficier, si nécessaire, d'un aménagement spécial des épreuves prévues par la réglementation. Dans ce cas, il convient de fournir un mois avant l'épreuve écrite, soit le 15 mai 2005:

- la notification de la décision de la **COTOREP** stipulant que le handicap est compatible avec l'emploi d'agent technique postulé par voie de concours.
- **un certificat médical effectué par un médecin agréé désigné par l'administration (DDASS)** et ayant son cabinet dans le département du domicile du candidat. Ce certificat déterminera de quelles conditions particulières (installation, majoration de temps, assistance) il doit bénéficier lors des épreuves.

2.9 Les concours

Les Centres de Gestion organisent les concours dans leur ressort géographique ou, le cas échéant,

dans le champ défini par une convention conclue en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

Le Président du Centre de Gestion fixe les modalités d'organisation, les règles de discipline, le nombre de postes ouverts et la date des épreuves.

Il établit la liste des candidats autorisés à concourir et arrête la liste d'aptitude.

Les concours pour l'accès au cadre d'emplois des agents techniques territoriaux comprennent un concours INTERNE sur épreuves, un concours EXTERNE sur titres avec épreuves et un TROISIEME CONCOURS.

3. LISTE DES SPÉCIALITÉS ET DES OPTIONS

La liste des spécialités des concours interne, externe sur titres avec épreuves et du troisième concours d'agent technique, commune aux trois concours, est désormais fixée par arrêté (n° 2002- 1049 du 2 août 2002).

La liste des spécialités est arrêtée ainsi qu'il suit :

1. Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers ;
2. Espaces naturels, espaces verts ;
3. Mécanique, électromécanique ;
4. Restauration ;
5. Environnement, hygiène ;
6. Communication, spectacle ;
7. Logistique et sécurité ;
8. Artisanat d'art.

Chaque spécialité comporte plusieurs options dont la liste est fixée par arrêté (n° 2002-1049 du 2 août 2002).

LA LISTE EST ARRÊTÉE AINSI QU'IL SUIF :

1. Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers :

- Plâtrier ;
- Peintre, poseur de revêtements muraux ;
- Vitrier, miroitier ;
- Poseur de revêtements de sols, carreleur ;
- Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier) ;
- Installation, entretien et maintenance « Froid et Climatisation » ;
- Menuisier ;
- Charpentier ;
- Menuisier en aluminium et produits de synthèse,
- Installation et maintenance des équipements électriques ;
- Maçon, ouvrier du béton ;
- Couvreur-zingueur ;
- Monteur en structures métalliques ;
- Ouvrier de l'étanchéité et de l'isolation ;
- Ouvrier en VRD, paveur ;
- Conduite d'engins de TP ;
- Ouvrier d'entretien des équipements sportifs ;
- Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) ;

2. Espaces naturels, espaces verts :

- Productions de plantes : pépinières et plantes à massif ;
- Jardinier espaces verts et naturels ;
- Floriculture ;
- Bûcheron, élagueur ;
- Soins apportés aux animaux ;
- Employé polyvalent des espaces verts et naturels.

3. Mécanique, électromécanique :

- Mécanicien des véhicules à moteur diesel ;
- Mécanicien des véhicules à moteur essence ;
- Mécanicien hydraulique ;
- Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre) ;
- Equipements électriques et électroniques de l'automobile ;
- Métallier, soudeur ;
- Serrurier, ferronnier ;
- Electrotechnicien, électromécanicien ;
- Electronicien.

4. Restauration :

- Cuisinier ;
- Pâtissier ;
- Boucher, charcutier ;
- Opérateur, transformateur de viandes ;
- Restauration collective ;
- Service en liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).

5. Environnement, hygiène :

- Propreté urbaine ;
- Qualité de l'eau ;

- Entretien des piscines et patinoires ;
- Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ;
- Maintenance des équipements agroalimentaires ;
- Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ;
- Opérateur d'entretien des articles textiles.

6. Communication, spectacle :

- Assistant maquettiste ;
- Conducteur de machines d'impression ;
- Monteur de film offset ;
- Compositeur-typographe ;
- Opérateur PAO ;
- Relieur-brocheur ;
- Agent polyvalent du spectacle ;
- Assistant son ;
- Eclairagiste ;
- Projectionniste ;
- Photographe ;

7. Logistique, sécurité :

- Magasinier ;
- Monteur, levageur, cariste ;
- Maintenance bureautique ;
- Maintenance de matériel électronique ;
- Surveillance, télésurveillance, gardiennage

8. Artisanat d'art :

- Relieur, doreur ;
- Tapissier d'ameublement, garnisseur ;
- Couturier, tailleur ;
- Tailleur de Pierre ;
- Cordonnier, sellier.

Les spécialités et options ne sont pas toutes ouvertes systématiquement à chaque session de concours ; seules sont ouvertes celles pour lesquelles les collectivités ont déclaré des postes au moment du recensement et pour lesquelles, il n' y a plus de lauréat dans les précédentes sessions en recherche de poste.

Lorsque le concours est ouvert dans plus d'une spécialité, le candidat choisit au moment de son inscription la spécialité et l'option (qui s'y rattache) dans lesquelles il souhaite concourir.

4. LES EPREUVES

4.1 Concours EXTERNE

4.1.1 Nature des épreuves

✓ EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ✓

L'épreuve d'admissibilité consiste en la vérification, au moyen de **questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter**, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

(durée : une heure ; coefficient 2)

✓ EPREUVE D'ADMISSION ✓

L'épreuve d'admission consiste en **un entretien dans l'option choisie** par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les aptitudes et les connaissances du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

(durée : quinze minutes ; coefficient 2)

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

4.2 Concours INTERNE

4.2.1 Nature des épreuves

▼ EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ▼

L'épreuve d'admissibilité consiste en la vérification, au moyen de **questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter**, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

(durée : une heure ; coefficient 2)

▼ EPREUVES D'ADMISSION ▼

1) Une **épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt**. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

(durée : fixée par le jury ; coefficient 3)

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure, ni excéder quatre heures.

2) Un **entretien portant sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité**.

(durée : 15 minutes ; coefficient 2)

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

4.2 TROISIEME CONCOURS

4.3.1 Nature des épreuves

▼ EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ▼

L'épreuve d'admissibilité consiste en la vérification, au moyen **de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter**, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

(durée : une heure ; coefficient 2)

▼ EPREUVES D'ADMISSION ▼

1) Une **épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt**. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. **La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure.**

(durée : fixée par le jury ; coefficient 3)

2) **Un entretien** visant à permettre d'apprécier l'expérience, les aptitudes et les connaissances du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux agents techniques territoriaux.

(durée : 15 minutes ; coefficient 2)

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

5. INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

Le jury arrête dans la limite des places mises au concours une liste d'admission.

Le Président du Centre de Gestion arrête ensuite la liste d'aptitude qui est établie par ordre alphabétique.

La liste d'admission et la liste d'aptitude mentionnent la spécialité pour laquelle le candidat a été reçu.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Il appartient aux lauréats de se rapprocher des collectivités qui ont déclaré des emplois vacants, seules investies du pouvoir de nomination.

Un candidat déclaré admis ne peut être inscrit que sur une seule liste d'aptitude d'un concours d'un même grade et d'un même cadre d'emplois.

La liste d'aptitude a une valeur nationale.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable un an, renouvelable deux fois à la demande de l'intéressé, au terme de l'année suivant son inscription initiale et au terme de la deuxième année ; le décompte de cette période de trois ans est suspendu durant l'accomplissement des obligations du service national ou en cas de congé parental ou de maternité.

Ces renouvellements doivent s'effectuer en lettre recommandée avec accusé de réception au service recrutement du centre de gestion organisateur du concours.

Lorsqu'il est mis fin au stage par l'autorité territoriale en raison de la suppression de l'emploi ou pour toute autre cause ne tenant pas à la manière de servir, le fonctionnaire territorial stagiaire est, à sa demande, réinscrit de droit sur la liste d'aptitude.

6. LE RECRUTEMENT

5.1 Les conditions générales d'accès à la fonction publique territoriale

Tout candidat doit :

- être de nationalité française ou ressortissant des Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un Etat Partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen autre que la France ;
- être âgé de 16 ans au moins à la date de clôture des inscriptions ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir inscrites, au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire, de mentions incompatibles avec l'emploi postulé ;
- être en position régulière au regard des lois sur le service national, c'est-à-dire être recensé, avoir accompli le service national, être sursitaire ou exempté.

5.2 Nomination

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude et recrutés par une collectivité ou un établissement public mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée sont nommés agents techniques stagiaires, pour une durée de un an, par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination.

Au moment de sa nomination, le candidat doit faire la preuve qu'il remplit les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

Toutes ces conditions valables au moment de la nomination sont à remplir pendant toute la durée de la carrière.

5.3 Titularisation

La titularisation des stagiaires intervient par décision de l'autorité territoriale, à la fin du stage.

Lorsque la titularisation n'est pas prononcée, le stagiaire est soit licencié, s'il n'avait pas avant la qualité de fonctionnaire, soit réintégré dans son cadre d'emplois, corps ou emploi d'origine.

Toutefois, l'autorité territoriale peut, à titre exceptionnel, décider que la période de stage est prolongée d'une période maximale d'un an.

7. LE REGLEMENT DU CONCOURS

CONVOCATION

Le candidat n'est admis dans la salle d'examen que sur présentation de sa convocation. Il prend place à une table qui lui sera désignée. Si son dossier d'inscription est incomplet, il doit fournir les pièces manquantes, avant le début de la première épreuve.

DOCUMENTS À PRÉSENTER

Le candidat doit déposer, sur la table, au début de l'épreuve écrite :

- une pièce d'identité avec photographie
- sa convocation

DISCIPLINE

Aucun candidat ne peut être admis à entrer dans la salle après le début de chaque épreuve écrite, c'est-à-dire après que les candidats ont pris connaissance du sujet.

Sous peine d'exclusion immédiate et de poursuites, le candidat ne doit introduire dans la salle d'examen, aucun cahier, papier, livre, aucune note, aucun document ni matériel qui n'aurait été permis.

Il ne doit avoir aucune communication ni avec ses voisins, ni avec l'extérieur et ne doit pas causer de troubles. Il est demandé aux candidats de veiller à ce que leurs téléphones portables ou leurs montres ne sonnent pas durant les épreuves.

Les candidats doivent demeurer à leur place, le temps indiqué par les responsables du Centre de Gestion le jour de chaque épreuve écrite. Les candidats, pour quitter la salle, doivent avoir rendu leur copie. Ils ne seront alors pas autorisés à réintégrer la salle avant la fin de l'épreuve.

Il est demandé au candidat de se référer aux directives spécifiques données par les responsables du Centre de Gestion.

Les feuilles de composition et de brouillon seront fournies par le Centre de Gestion. Les surveillants se tiendront à la disposition des candidats pour leur fournir des feuilles de composition et brouillon supplémentaires.

A la fin de chaque épreuve, au signal donné par le responsable de la salle, le candidat doit cesser d'écrire immédiatement, poser son stylo, se lever pour apporter sa copie et signer la liste d'émargement à la table prévue à cet effet.

ANONYMAT

Le candidat compose sur la copie fournie par le Centre de Gestion et éventuellement sur des supports spécifiques fournis dans les copies (feuilles blanches) qui seront agrafés à la copie ; en aucun cas, les feuilles de brouillon (feuilles de

couleur) ne devront être restituées par le candidat avec ses copies.

Aucun signe distinctif (nom, signature, numéro de candidat...) ne doit apparaître sur la copie et les annexes le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche).

Le candidat doit veiller à ce que sa copie soit cachetée au moment où il la remet, c'est-à-dire que le coin supérieur droit soit rabattu et collé.

MATÉRIEL AUTORISÉ

(Sauf indication contraire stipulée lors de la convocation aux épreuves)

Les candidats sont seulement invités à se munir :

- d'un petit matériel d'écriture (stylo, crayon, gomme....)
- et éventuellement d'un double décimètre gradué

SANCTIONS ET FRAUDES

Toute tentative de fraude de la part du candidat est passible de la répression prévue par la loi du 23 décembre 1901 qui dispose notamment :

Article 1 : Toute fraude commise dans les examens et concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme d'Etat, constitue un délit.

Article 2 : Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissances ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement d'un mois à trois ans et à une amende de 15,24 € (100 Frs) à 1 524,49 € (10 000 Frs) ou à l'une de ces peines seulement.

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS
QU'EN APPLICATION DU DECRET N°92-478
DU 29 MAI 1992,
IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES
LIEUX PUBLIC**

PROGRAMME D'HYGIENE ET DE SECURITE POUR LE CONCOURS D'AGENT TECHNIQUE

Programme utile à toutes les épreuves
d'admissibilité et d'admission pour le concours
d'Agent Technique

PROGRAMME D'HYGIENE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

1. RISQUES COMMUNS À TOUTES LES SPÉCIALITÉS

Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Routier	déplacement avec le véhicule personnel ou le véhicule de la collectivité	règles du code de la route contrôler son véhicule avant de partir
Chutes de plain-pied	espace de travail encombré, allées non dégagées	avoir un espace de travail propre, rangé, correctement éclairé

2. SPÉCIALITÉ : ARTISANAT D'ART

Option	Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Toutes options	Poste de travail / ergonomie	travail de précision, éclairage du poste aménagement du poste, posture	régler un siège en hauteur éclairer son poste
Cordonnier sellier	Mécanique	utilisation d'outils coupants, tranchants, piquants	entretenir ses outils utiliser les moyens de protection appropriés
Relieur doreur	Chimique	utilisation de différents produits reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)
Tailleur de pierre	Mécanique	utilisation d'outils coupants, tranchants, piquants	entretenir ses outils utiliser les moyens de protection appropriés
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux

	Laser	utilisation du laser	les risques liés au laser les moyens de prévention (protection individuelle)
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
Tapissier d'ameublement garnisseur	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Mécanique	utilisation d'outils coupants, tranchants, piquants	entretenir ses outils utiliser les moyens de protection appropriés
	Chimique	utilisation de différents produits reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)

3. SPÉCIALITÉ : BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RÉSEAUX

Option	Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Charpentier	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)

	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil
	Incendie / explosion	atmosphère de travail chargée en poussières	existence de risque d'explosion lié au poussières de bois interdiction fumer connaître les différentes sources d'énergie capable de déclencher un incendie (notamment l'électricité statique) réagir face à un départ d'incendie et savoir quel type d'extincteur utiliser
	Chimique	poussières de bois en suspension (risque de cancer du nez)	vérifier la présence et le bon fonctionnement des ventilations. porter un masque si nécessaire
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
Conduite d'engins de TP	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil
	Conduite d'engins	conduite des engins de TP	apprécier le risque lié au terrain posséder une autorisation de conduite
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Mécanique	intervention de maintenance sur les engins	consigner un engin avant toute intervention suivre des procédures de maintenance savoir quels équipements de protection individuelle utiliser
	Poste de travail / ergonomie	vibration et posture	savoir régler son siège
Couvreur Zingueur	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction

	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques branchement sur réseau électrique	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Chimique	utilisation de différents produits sur un chantier reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)
Installation entretien et maintenance "froid et climatisation"	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction

	Chimique	utilisation de différents produits sur un chantier reconditionnement des produits mélange des produits, préparation fluides caloporteurs	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques branchement sur réseau électrique intervention sur une installation électrique	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé savoir où et quand utiliser la très basse tension connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
Installation entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques	Chimique	utilisation de différents produits sur un chantier reconditionnement des produits mélange des produits, préparation fluides caloporteurs	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquettes (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issues de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection ingestion inhalation)
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques branchement sur réseau électrique intervention sur une installation électrique	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé savoir où et quand utiliser la très basse tension connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre

	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
Installation et maintenance des équipements électriques	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques branchement sur réseau électrique intervention sur une installation électrique	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé savoir où et quand utiliser la très basse tension connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
Maçon ouvrier du béton	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
	Chimique	utilisation du ciment	risques du ciment pour la peau équipements de protection individuelle à mettre en place
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil

Maintenance des bâtiments	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques branchement sur réseau électrique intervention sur une installation électrique	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé savoir où et quand utiliser la très basse tension connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Chimique	utilisation de différents produits sur un chantier reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)
	Incendie / explosion	manipulation de produits inflammables stockage de substances inflammables remplissage des réservoirs d'essence atmosphère de travail chargée en poussières	existence de risque d'explosion lié au poussières de bois interdiction fumer remplissage des réservoirs lorsqu'ils les machines sont froides connaître les différentes sources d'énergie capable de déclencher un incendie (notamment l'électricité statique) savoir intervenir sur un départ d'incendie
Menuisier	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention

	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Incendie / explosion	atmosphère de travail chargée en poussières	existence de risque d'explosion lié au poussières de bois interdiction fumer connaître les différentes sources d'énergie capable de déclencher un incendie (notamment l'électricité statique) réagir face à un départ d'incendie et savoir quel type d'extincteur utiliser
	Chimique	poussières de bois en suspension (risque de cancer du nez)	vérifier la présence et le bon fonctionnement des ventilations. porter un masque si nécessaire
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil
	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
Menuisier en aluminium et produit de synthèse	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coup de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil

	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
Monteur en structures métalliques	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
Ouvrier d'entretien des équipements	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention

sportifs	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil
Ouvrier de l'étanchéité et de l'isolation	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Chimique	utilisation de matériaux dangereux contact avec de l'amiante	reconnaître les pictogrammes se protéger en fonction des risques et des informations issues de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables connaître la procédure face à de l'amiante
Ouvrier en VRD paveur	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil
	Conduite d'engins	conduite des engins de TP	apprécier le risque lié au terrain
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux

	Mécanique	intervention de maintenance sur les engins	consigner un engin avant toute intervention suivre des procédures de maintenance savoir quels équipements de protection individuelle utiliser
	Poste de travail / ergonomie	vibration et posture	savoir régler son siège
	Chute de hauteur	intervention en bordure de tranchée	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
Peintre poseur de revêtements muraux	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Chimique	utilisation de différents produits sur un chantier reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Chute de hauteur	travail à partir d'un escabeau, d'un échafaudage	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser

Plâtrier	Chimique	utilisation de différents produits sur un chantier reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Chute de hauteur	travail à partir d'un escabeau, d'un échafaudage	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
Poseur de revêtements de sols carreleur	Poste de travail / ergonomie	position à genou	connaître les moyens de se protéger en position à genou
	Chimique	utilisation de différents produits sur un chantier reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Chute de hauteur	travail à partir d'un escabeau, d'un échafaudage	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser

Vitrier miroitier	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets manipulation d'objets coupants	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Chute de hauteur	intervention sur toiture intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction

4. SPÉCIALITÉ : COMMUNICATION, SPECTACLE

Option	Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Toutes options	Poste de travail / ergonomie	travail de précision, éclairage du poste aménagement du poste, posture	régler un siège en hauteur régler son écran d'ordinateur assurer un bon éclairage du poste de travail
Agent polyvalent du spectacle	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel, de décors... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Chute de hauteur	intervention en bordure de vide travail à partir d'une nacelle ou d'une échelle	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
Conducteur de machines d'impression	Chimique	utilisation de différents produits reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)

	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
--	-------------------	-------------------------------------	---

5. SPÉCIALITÉ : ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE

Option	Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Toutes options	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Chimique	utilisation de différents produits d'entretien reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
Maintenance des équipements agroalimentaires	Électrique	utilisation de machines et d'outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre

Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	Chute de hauteur	intervention en bordure de bassin	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
	Noyade	intervention en bordure de bassin	gilet de flottaison
	Asphyxie anoxie	intervention dans les puits et regards	connaître le risque d'accumulation de gaz au fond des puits pas de travail isolé
Opérateur d'entretien des articles textiles	Brûlures	utilisation de presses pour le repassage	respecter les procédures
	Infectieux	tri du linge souillé	connaître les moyens de protection individuelle (gants...) obligations de vaccination
Propreté urbaine	Infectieux	collecte des ordures ménagères	connaître les moyens de protection individuelle (gants...) obligations de vaccination règles d'hygiène à respecter
Qualité de l'eau	Chimique	utilisation de différents produits analyses	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)

6. SPÉCIALITÉ : ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS

Option	Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Toutes options	Infectieux	piqûres avec objets souillés tiques morsures d'animaux	port des gants si besoin obligations de vaccination les risques encourus avec les tiques
	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Travail en extérieur	les températures excessives (chaud et froid) le soleil	savoir se protéger des coups de chaleur (s'hydrater...) se protéger du soleil

Bûcheron élagueur	Chute de hauteur	élagage	les différents équipements de protection individuelle ou collective à utiliser connaître les modalités d'utilisation de ses équipements savoir repérer une situation à risque et se protéger en fonction
	Incendie / explosion	manipulation de produits inflammables stockage de substances inflammables remplissage des réservoirs d'essence atmosphère de travail chargée en poussières	existence de risque d'explosion lié au poussières de bois interdiction fumer remplissage des réservoirs lorsqu'ils les machines sont froides connaître les différentes sources d'énergie capable de déclencher un incendie (notamment l'électricité statique)
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) connaître l'emplacement et le rôle de l'arrêt d'urgence suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
Jardinier espaces verts et naturels & Production de plantes : pépinières et plantes à massif	Chimique	utilisation de différents produits phytosanitaires reconditionnement des produits mélange des produits, préparation	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)

7. SPÉCIALITÉ : LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

Option	Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Magasinier & Monteur-leveur cariste	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Conduite d'engins	conduite des engins de manutention	apprécier le risque lié au terrain connaître les organes de commande obligation de posséder une autorisation de conduite

Maintenance bureautique & Maintenance de matériel électronique	Manutention / Port de charges	déplacement d'outils, de matériel... port de charges	les règles de base pour soulever un objet lourd avoir recours au maximum aux aides à la manutention
	Électrique	intervention sur des machines et outils électriques	connaître les risques liés à l'électricité savoir consigner un appareil électrique connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Mécanique	utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...) utiliser des outils en bon état
Surveillance télésurveillance Gardiennage	Incendie / explosion	départ d'incendie	savoir réagir face à un début d'incendie savoir manipuler un extincteur connaître les différentes classes de feu et les extincteurs appropriés
	Agression	intrusion d'une personne dans les locaux	connaître la procédure dans de tels cas

8. SPÉCIALITÉ : MÉCANIQUE, ÉLECTROMÉCANIQUE

Option	Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Électronicien	Électrique	intervention sur installations électriques	connaître les risques liés à l'électricité savoir consigner un appareil électrique connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
Électrotechnicien, électromécanicien	Électrique	intervention sur installations électriques	connaître les risques liés à l'électricité savoir consigner un appareil électrique connaître la conduite à tenir face à un électrisé connaître le rôle d'un disjoncteur différentiel, d'un fusible, d'une prise de terre
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
Équipement électrique et électronique de l'automobile	Mécanique	pièces en mouvement utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Poste de travail / ergonomie	intervention sur les véhicules	savoir aménager son poste de travail
Mécanicien des véhicule à moteur diesel & Mécanicien des véhicules à moteur essence	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Poste de travail / ergonomie	intervention sur les véhicules	savoir aménager son poste de travail

	Intoxication	essais des véhicules (intoxication avec les gaz d'échappement)	faire les essais à l'air libre et/ou mettre en place des extractions d'air
Mécanicien hydraulique	Mécanique	utilisation des machines et outils utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements de protection (capots par exemple) suivre les procédures pour l'utilisation savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
Métallier soudeur	Projection	intervention sur des appareils sous pression	savoir se protéger savoir consigner un appareil des énergies hydrauliques
	Brûlures	soudure	savoir se protéger (équipement : gants tablier et masque)
	Incendie / explosion	soudure	savoir protéger l'environnement du poste de travail avoir un extincteur à proximité avoir un permis de feu
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Mécanique	coups chocs utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	utiliser du matériel en bon état savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
Réparateur en carrosserie	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Mécanique	coups chocs utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	utiliser du matériel en bon état savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)
	Chimique	application de peintures opération de ponçage (poussières en suspension)	reconnaître les pictogrammes être capable de déchiffrer une étiquette (phrases de risques, de sécurité) suivre une procédure d'utilisation se protéger en fonction des risques et des informations issus de l'étiquette connaître les différents équipements de protection individuelle utilisables savoir comment réagir face à un accident (projection, ingestion, inhalation)

Serrurier ferronnier	Brûlures	travail des métaux	savoir se protéger (équipement : gants tablier et masque)
	Nuisances sonores	exposition à un niveau sonore >85dB	quels équipements de protection individuelle utiliser (bouchons, casque) à partir de quel niveau sonore un bruit devient dangereux
	Mécanique	coups chocs utilisation d'objets coupants tranchants chute d'objets	utiliser du matériel en bon état savoir quels équipements de protection individuelle utiliser (chaussures gants lunettes...)

9. SPÉCIALITÉ : RESTAURATION

Option	Risques	Situations à risque	Ce qu'il faut savoir
Toutes options	Mécanique	utilisation de couteaux et autres matériels tranchants	utiliser du matériel en bon état travailler sur un plan de travail propre et dégagé
	Alimentaire	rupture de la chaîne du froid contamination des aliments	respecter la chaîne du froid respecter les consignes d'hygiène au poste de travail port des vêtements de travail appropriés
	Brûlures	manipulation d'objets chauds	port des gants si besoin